



Lors de notre séparation, je n'ai eu droit à rien

Par **jeanne**, le **20/06/2010** à **15:32**

Bonjour,

j'ai vécu 30 ans avec mon conjoint, et nous sommes séparés depuis un an. la question qui se pose est d'ordre matériel, car, ni mariés, ni pacsés. La maison que nous habitons est à son nom, il en a assumé effectivement le paiement ; de mon côté, j'ai assumé le quotidien (nourriture, loisirs familiaux et des enfants, scolarité...), or à la séparation mon conjoint a récupéré la maison et je me retrouve sans aucune compensation car il avait financé ce projet. Est ce qu'il existe une loi qui me permettrait d'avoir , au moins, une compensation financière, ou, mon conjoint a t il bien calculé pour se retrouver près de la retraite avec un bien de valeur qui ne l'auras pas trop "épuisé" ses économies ?
j'attends vos réponses qu'elles qu'elles soient ! Merci.

Par **chris_idv**, le **20/06/2010** à **16:38**

Bonjour,

Si le père de vos enfants a reconnu sa paternité en mairie vous pouvez tenter prouver la vie maritale sur cette base.

Consulter un avocat pour évaluer vos possibilités d'obtenir la compensation financière que vous envisagez, mais de mon point de vue elles sont faibles, pour ne pas dire inexistantes.

Cordialement,

Par **kindermaxi**, le **20/06/2010** à **21:56**

Bonsoir,

Désolée, mais dans le cas de concubinage, il n'y a aucun recours.

Sauf, si le prêt immobilier était aux deux noms ou prélèvement sur un compte commun.

Par contre, si vous avez payez des travaux d'embellissement, meubles... et que vous possédez les factures à votre nom, vous pouvez demandez une compensation financière.

Bonne soirée.